REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 16 janvier 2026

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département des institutions et du numérique

Essai des sirènes d'alarme à la population mercredi 4 février 2026

Comme chaque premier mercredi du mois de février, les sirènes d'alarme à la population sont testées dans toute la Suisse. Cet essai se déroulera mercredi 4 février 2026 entre 13h30 et 15h30. L'événement sera aussi l'occasion de tester la diffusion de messages via l'application Alertswiss.

En Suisse, quelque 5000 sirènes fixes sont exploitées pour transmettre l'alarme générale à la population. Grâce à l'introduction des nouvelles sirènes combinées au cours des dernières années, environ 600 d'entre elles peuvent également être utilisées pour l'alarme-eau.

Les essais annuels, chaque premier mercredi du mois de février, permettent de vérifier le bon fonctionnement des installations de protection de la population. Ces tests sont également l'occasion de contrôler la couverture sonore du territoire genevois par les sirènes. A l'intérieur de certains bâtiments accueillant un grand nombre de personnes, des alarmes supplémentaires s'enclenchent et des consignes sont diffusées aux occupants.

A Genève, ce mercredi 4 février 2026 dès 13h30, 116 sirènes fixes seront testées, sous la responsabilité de l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM).

Deux alarmes différentes

L'alarme générale consiste en un son oscillant continu diffusé pendant une minute par les sirènes fixes et répété après cinq minutes.

Une alarme-eau destinée aux habitants domiciliés en aval des barrages hydroélectriques de Verbois et de Chancy-Pougny sera testée lors du même exercice. Le signal d'alarme-eau consiste en douze sons graves de 20 secondes chacun, séparés par des intervalles de dix secondes.

Les bons réflexes en cas d'alarme

Cette opération constitue une bonne occasion de rappeler à la population les comportements à adopter en cas d'alarme générale réelle, hors essai:

- écouter la radio;
- fermer portes et fenêtres;
- informer les voisins;
- ne pas téléphoner (afin d'éviter une surcharge du réseau);

- à bord d'un véhicule: arrêter la ventilation, remonter les fenêtres et enclencher la radio;
- dans la rue: se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche.

Pour l'alarme-eau, qui annonce un danger imminent dans la zone inondable en aval d'un barrage, la population est invitée à quitter immédiatement le périmètre menacé. Les habitants des secteurs concernés sont préalablement informés sur l'alarme-eau et sur les possibilités de fuir le danger.

Information sur Alertswiss

Le test sera également annoncé par l'application pour smartphone Alertswiss. Cette application de la Confédération permet de recevoir des informations ciblées des autorités, des messages d'alerte, voire l'alarme générale accompagnés de consignes de comportement à adopter.

Le site Internet d'Alertswiss recense, lui, les principales catastrophes de grande ampleur auxquelles la Suisse pourrait être confrontée et renseigne sur les comportements à adopter pour se protéger.

Supports d'information

L'OCPPAM met à disposition de la population une affiche faisant la promotion des bons comportements en cas d'alarme générale; elle est téléchargeable sur le site Internet de l'Etat de Genève. Vous trouverez sur le site Internet de l'OFPP des supports d'information. Une affiche aux formats A4 et A1 (format mondial) annonçant le test des sirènes est disponible dans treize langues.

- Documents d'alarme et d'information

Pour toute information complémentaire: Mme Emmanuelle Lo Verso, secrétaire générale adjointe chargée de communication, office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM), DIN, T. +41 22 546 88 10.